

| |
|---|
| COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février à 18h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 13 fév. 2018.

Présents : mesdames TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et messieurs FERRARO, LASSERRE & MUNIER.

Excusés : madame DE RANCÉ, madame CELARIES, monsieur VICENTE et monsieur NAVARRO qui donne pouvoir à monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : monsieur François MUNIER a été élu à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 janvier 2019.

A) Examen du compte administratif 2018

Le Maire a présenté aux élus l'exécution du budget 2018 :

1) Concernant la section de fonctionnement :

Le total des dépenses réelles réalisées en 2018 est 382 684 € (372 940 € en 2017, soit + 2.6 %). Les charges à caractère général représentent 23 % de ces dépenses (88 879 €) ; parmi ces charges, les plus importantes sont les dépenses d'achat de repas pour la cantine scolaire (34 762 €) et les dépenses d'électricité (17 801 € pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public).

Les charges de paye des agents de la collectivité représentent 56 % du total des dépenses (215 481 €).

Les autres charges de gestion courante de la commune représentent 19 % du total des dépenses (74 098 €) ; ces charges sont essentiellement : la participation versée à la commune de NOUEILLES pour l'accueil des enfants d'ISSUS dans son école pour l'année scolaire 2016/2017 (43 447 €), les indemnités des élus (15 051 €), les subventions aux associations (7 750 €).

La contribution 2018 de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) était de 4 226 € (4 514 € en 2017, soit - 6 %).

Les recettes réelles encaissées en section de fonctionnement s'élèvent à 435 619 € (476 558 € en 2017, soit - 8.6 %).

Les impôts locaux représentent 33 % des recettes perçues (143 178 €), les dotations reversées par le SICOVAL : 14 % (61 519 €) , la participation versée par les communes de NOUEILLES et POUZE à la commune d'ISSUS pour l'accueil de leurs enfants dans l'école d'ISSUS durant l'année scolaire 2017/2018 : 14 % (60 209 €), les recettes de cantine et de garderie : 13 % (56 800 €), les dotations versées par l'Etat (essentiellement la dotation forfaitaire) : 12 % (51 800 €).

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement est de 52 935 €.

2) Concernant la section d'investissement :

Le total des dépenses réelles d'investissement payé en 2018 est de 112 287 €. Parmi ces dépenses, 64 910 € ont été consacrés aux travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle de classe historique. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics ont été poursuivis, ils représentent 11 735 €. L'installation des jeux pour enfants a coûté : 19 844 €. Les autres dépenses concernent essentiellement l'achat de matériel d'entretien en remplacement du matériel volé à la commune en août 2017, la réalisation d'un plan de gestion des espaces verts, la réalisation de travaux électriques (programmation des appareils de chauffage, nouveau cumulus pour la salle des fêtes et la cantine).

La commune n'a plus d'emprunt à rembourser depuis le 31 décembre 2014.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 58 823 €. Elles sont constituées par le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2017 (3 722 €), la taxe d'aménagement (35 642 €) et par des subventions du Conseil Départemental ou de l'Etat (19 459 €).

C'est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui couvre le déficit de la section d'investissement ; le solde contribuera à financer les dépenses de l'exercice 2019.

La présentation n'a appelé aucune remarque particulière de la part du conseil municipal.

Le Conseil Municipal devra approuver, lors de la prochaine séance, le compte administratif présenté ce jour et le compte de gestion dressé par le receveur municipal, en cours d'élaboration.

B) Messe pour la fête locale

Le curé de la paroisse a indiqué récemment que, à partir de cette année, la célébration de la messe associée à la fête locale ne pourra être célébrée que la samedi à 18h ou le dimanche à 9h30 ou 11h. Il a expliqué qu'il devait « prendre des mesures face à des attaques perpétrées de plus en plus fréquentes quant au respect de la « laïcité » dans nos communes ».

Comme le programme de la fête locale 2019 prévoit une messe le jeudi 15 août, monsieur le Maire explique qu'il a craint que cela marque la fin de la tradition de la fête locale le 15 août.

Anne TOURNIER-MARRE a rencontré le curé depuis la réception de son courrier et elle a pu rassurer les élus : la messe pourra bien avoir lieu le 15 août à ISSUS. Il faudra par contre veiller à une communication adaptée : ne pas mentionner la messe sur les affiches de la fête, par exemple, ou dans Issus Infos, pour respecter la volonté de monsieur le curé.

C) Cambriolages

Dressant un compte-rendu de la réunion de présentation des chiffres de la délinquance sur le territoire du SICOVAL, monsieur le Maire indique qu'il y a eu une baisse de nombre de cambriolages à ISSUS en 2018 (2 cambriolages contre 9 en 2017).

Pour autant, souhaitant répondre aux attentes des administrés, il propose aux conseillers municipaux de participer à l'expérience proposée par la gendarmerie et la préfecture dans le cadre du protocole de participation citoyenne. Les communes font appel à leurs habitants pour surveiller, garder un œil, prêter attention à ce qui pourrait être suspect dans leur quartier et prévenir rapidement les gendarmes. Les villes de Baziège et Pompertuzat ont constaté une forte baisse des cambriolages après avoir mis en place ce dispositif. La commune de Corronsac vient de s'engager dans cette voie.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agira : de réunir les habitants pour leur présenter le projet, de rechercher des référents par quartiers, d'informer ces référents à propos de leurs missions avec le concours de la gendarmerie, de mettre en place une signalétique dissuasive dans la commune (au niveau des panneaux d'entrée d'agglomération par exemple).

Anne TOURNIER-MARRE est sceptique à propos des résultats annoncés et se demande s'il est opportun de faire une réunion publique à ce sujet.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition du Maire. La réunion publique pourrait être organisée en avril, un soir de semaine. Cette réunion pourrait aussi aborder d'autres sujets à voir si opportunités ou propositions dans ce sens de la part des élus.

D) Projet de division de terrain de M. LBAN

Monsieur LBAN est propriétaire d'un terrain avec maison au n°1644 route d'Espanès et il envisage de diviser sa propriété pour en détacher un terrain à bâtir.

Par l'intermédiaire de Jacques AGRAFFEIL, il a interrogé monsieur le Maire sur la possibilité d'utiliser le chemin rural des Garrigues pour créer un accès à ce terrain à bâtir.

Ce chemin est impraticable aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal à propos d'une cession de ce chemin aux riverains (dont monsieur LBAN) ou de la remise en état de ce chemin au frais de monsieur LBAN, et de l'entretien ultérieur par ce dernier, pour qu'il puisse l'utiliser dans le cadre de son projet.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais il faut que la Direction de la Voirie Départementale soit saisie pour vérifier que le Département ne juge pas dangereuse, pour des raisons de visibilité réduite en présence de virages assez proches, l'utilisation de ce chemin comme moyen d'accès à des habitations.

D) Suite du débat du 17 février

Monsieur CICHOCKY a pris l'initiative d'organiser un débat à ISSUS le dimanche 17 février, dans le cadre du grand débat national ouvert par le Président de la République.

Malgré la publicité que la Mairie a assuré pour cet événement (affiches, site de la Mairie, information auprès des Maires des communes voisines...) seulement huit personnes ont assisté à ce débat animé par l'organisateur lui-même. Le compte-rendu sera déposé sur la plate-forme créée par l'Etat.

E) Projet Rallumons l'Etoile

« Rallumons l'Etoile ! » est une association de citoyens, qui constate l'engorgement de plus en plus important chaque année de notre métropole et des difficultés croissantes pour se déplacer, travaillent à l'amélioration du maillage ferroviaire (l'étoile ferroviaire) de la région toulousaine en vue d'obtenir la création d'un RER toulousain, complémentaire des autres réseaux (TER, métro, bus), des modes doux et de la voiture.

L'association était représentée lors de la conférence des Maires du SICOVAL le 4 février dernier.

Le premier projet concret de l'association est la création d'un RER reliant Castelnaud-d'Estretfonds à Baziège d'ici trois ans.

L'association propose à la commune d'adhérer à l'association et de participer au financement de ses actions à hauteur de 0.50 € par habitants soit 296.50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal d'ISSUS, décide d'adhérer à cette association et de lui verser la subvention demandée (détail du vote : *présents* : 07 ; *pouvoir* : 01 ; *abstention* : 00 ; *exprimés* : 08 ; *pour* : 07 ; *contre* : 01 - madame VERBEKE a voté *contre*).

F) Comptes-rendus des réunions auxquelles les conseillers municipaux ont participé

- Anne TOURNIER-MARRE a assisté à la réunion du groupe opérationnel « Petite Enfance ». Le groupe travaille sur les critères d'attribution des places en crèches.

- Un conseil syndical du SIVURS est prévu le 21 février, Anne TOURNIER-MARRE y représentera la commune d'ISSUS. Il s'agira de se prononcer sur la cession de la cuisine centrale au SICOVAL.

- Corinne TOMA a assisté à la réunion de la commission Projet éducatif du territoire du SICOVAL le 24 janvier.

- Monsieur le Maire fait partie du groupe Mutualisation. L'idée est de mutualiser des matériels, des pratiques, du personnel. Ce groupe travaille actuellement sur le projet de mutualisation des broyeurs de végétaux.

- Monsieur le Maire fait partie aussi du groupe opérationnel Gouvernance. Un portait de territoire a été produit en 2018. Un kit de formation des nouveaux élus est envisagé.

G) Questions diverses

1) Stationnement du bus scolaire du RPI : la place semble manquer pour que le bus puisse stationner tout le temps près de l'école, face aux places de parking du personnel.

Plusieurs autres solutions sont proposées : faire stationner ce bus sur les places de parking du personnel qui garerait dès lors ses véhicules près du local de la pétanque, faire stationner ce bus sur le parking de Bricomarché ou sur le parking du collège.

Christophe FERRARO estime que faire stationner ce bus sur les places de parking du personnel n'est pas raisonnable : on ne peut pas supprimer des places de parking publiques pour un bus privé.

Monsieur le Maire propose que le bus soit tout de même garé près de l'école quand il n'y a pas classe, ni garderie, c'est-à-dire même le soir, après 18h30, les exigences liées à l'accès des pompiers étant levées à ce moment-là. Il suffit juste de garer le bus dans le lotissement du Brouguet ou le long de la rue du Pesquié en attendant 18h30. Une information en ce sens sera donnée à Madame NAVARRO.

2) Plan Mercredi : Corinne TOMA demande si on envisage un changement des horaires d'école étant donné que des financements peuvent être sollicités dans le cadre du plan mercredi pour les activités du mercredi après-midi. Il n'est pas prévu de modifier les

horaires de l'école tant que l'Etat continue de verser le fonds de soutien pour les activités périscolaires. L'association ASCLI étudie la possibilité de proposer des activités le mercredi après-midi.

3) Demande de scolarisation d'un enfant de parents domiciliés à Espanès : après avoir délibéré, et vu l'accord de la commune d'Espanès pour la prise en charge des frais de scolarité (à hauteur des frais payés à la commune de Pompertuzat), le Conseil Municipal d'ISSUS, décide d'accepter la scolarisation de cet enfant (détail du vote : *présents : 07 ; pouvoir : 01 ; abstention : 00 ; exprimés : 08 ; pour : 07 ; contre : 01* - madame VERBEKE a voté *contre*). Cette décision sera signalée à la commune de Noueilles.

4) Embellissement de la place de la mairie : le projet préparé par Thierry COLOMBIES devra être présenté aux conseillers municipaux pour validation.

5) Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales : Anne TOURNIER-MARRE est la présidente de cette commission, Corinne TOMA est sa suppléante. Cette commission se réunira le jeudi 2 mai à 18h15.

Séance levée à 21h. Prochain conseil municipal : le mardi 9 avril 2018.